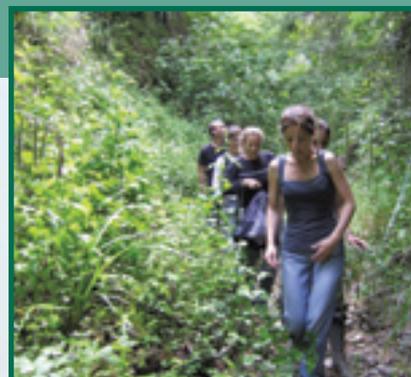


# Coussouls



Assemblée Générale 2008



Menace sur la Sainte-Baume



Camps naturalistes sur la Roya

## Pollution dans les coussouls de Crau



Siège social :  
CEEP

890 chemin  
de Bouenhoure Haut  
13090 AIX-EN-PROVENCE

Tél : 04 42 20 03 83  
Fax : 04 42 20 05 98

emmanuelle.torres@ceep.asso.fr

#### Bureau :

Président : Vincent Kulesza

Vice-Président : Gilles

Cheyland

Trésorier : Henri Spini

Secrétaire : Jean-Claude

Tempier

Trésorier adjoint : François

Bavouzet

Secrétaire adjoint : Denis

Huin

#### Conseil d'Administration :

François Bavouzet, Gisèle

Beaudoin, Francine Begou

Pierini, André Cerdan,

Marie-Pierre Chauzat, Gilles

Cheyland, Maurice Desagher,

Guy Durand, Denis Huin,

Vincent Kulesza, Danièle

N'Guyen, Henri Spini,

Claude Tardieu, Jean-Claude

Tempier et Patrice Van Oye.

# édito

## Éditorial

Il y a 150 ans, paraissait l'ouvrage majeur de Charles Darwin : "L'origine des espèces". La publication de ce livre révolutionnaire, objet de multiples polémiques jusqu'à aujourd'hui, a donné une explication simple et précise sur les mécanismes de l'évolution et changé à tout jamais la façon d'étudier le vivant par les scientifiques du monde entier.

Alors que nous entrons dans l'année mondiale de la biodiversité, la théorie de Darwin nous éclaire sur les rythmes infiniment lents de l'évolution et sur l'extrême complexité des relations qui se sont tissées, au fil des millions d'années, entre les espèces.

Depuis l'apparition de la vie sur Terre, il y a des centaines de millions d'années, les espèces sont devenues de plus en plus nombreuses et diversifiées, au point que nous sommes encore très loin d'avoir achevé l'inventaire de la biodiversité mondiale : 10 à 16 000 espèces nouvelles sont décrites chaque année, et l'on estime désormais que la diversité du vivant atteint 12 millions d'espèces, alors que nous en connaissons aujourd'hui moins de 1,8 million.

Or, quelques centaines de milliers d'années sont nécessaires pour qu'apparaisse une espèce nouvelle, quelquefois beaucoup plus, et la disparition effrénée des forêts tropicales, où se concentre 50 % de la biodiversité mondiale, fait craindre la disparition irrémédiable de la plupart des espèces vivantes, qui seront rayées de la surface de la terre avant même que nous les ayons connues.

Enrayer la perte de la biodiversité n'est pas seulement l'affaire de quelques ONG qui luttent pour sauver les derniers tigres ou gorilles de montagne ; c'est l'affaire de tous, car les services rendus par la biodiversité sont immenses et le coût économique de son érosion sera énorme.

Conserver ce potentiel est à la portée de tous et commence, comme toujours, par des gestes simples, car la biodiversité se trouve aussi dans la plus banale de nos garrigues, dans nos jardins, dans les villes et sur nos plages.

Les actions menées par le CEEP depuis plus de trente ans se sont concrétisées récemment par la création de nouvelles réserves naturelles dans la Crau, la plaine des Maures et les îles de Riou, espaces remarquables par leurs espèces rares.

Avec la mise en place de la "trame verte et bleue", ce sont désormais les espaces de nature "ordinaire" qui vont pouvoir être conservés afin de servir de corridors entre les espaces de haute valeur biologique.

Cette démarche constituera un enjeu majeur dans les années à venir pour éviter que les espaces protégés ne voient leur diversité s'amoinrir.

Nul doute que le CEEP sera au rendez-vous de cette étape importante de la conservation de la biodiversité régionale, comme la loi "Grenelle II du 3 août dernier" nous y invite.

**Gilles Cheyland**  
vice-président du CEEP

Le CEEP est agréé au titre de la loi du 10/07/76 sur la protection de la nature dans un cadre régional. Il est membre de France-Nature Environnement et affilié à la fédération des Conservatoires.

#### Directeur de la publication :

Jean Boutin.

#### Comité de lecture :

Vincent Kulesza, Denis Huin,

Etienne Becker

#### Conception maquette :

Etienne Becker.

GARRIGUES, publication du CEEP

#### Contact :

Etienne Becker- Ecomusée de la Crau

13310 Saint-Martin de Crau

Tél : 04 90 47 93 93

#### Crédit photos :

F. Ménétrier, A. Catard, J.-C. Tempier,

D. Rombaut, Naccica, F. Dhermain,

E. Becker, N. Vincent-Martin, L. Tatin,

RNN coussouls de Crau, C.Ponchon,

V. Leenknecht, C. Franco, G. Blanc,

L. Quelin, B. Loth, N. Bazin,

A. Marmasse.

## Sommaire

#### Pages

3 à 5

• Les brèves du CEEP

6 à 9

• Bouches-du-Rhône : Sainte-Baume, le Plan des Vaches  
Glaréole à collier - Pollution aux hydrocarbures

10 et 11

• Var : FEDER, Des hommes et des tortues

12 et 13

• Alpes-Maritimes : camps naturalistes

14

• Vaucluse : nouvelle convention

15

• Alpes du sud : Zones humides

16 et 17

• Région : Données naturalistes - SILENE : module faune

18 à 22

• Vie associative : Assemblée Générale 2008

23

• Les partenaires du CEEP - le bulletin d'adhésion

24

• Les Actions Vertes

## Envoyez vos observations !

La nouvelle base de données faune du CEEP attend vos observations !  
envoyez vos données à :

[obs.nature@ceep.asso.fr](mailto:obs.nature@ceep.asso.fr)

ou par courrier à Julie Delaue :

CEEP, 166, avenue de Hambourg  
13008 Marseille.

Tous les détails en page 16.

### Gorges de Châteaudouble

Un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) dans les gorges de Châteaudouble et de la Nartuby d'Ampus a enfin été signé le 15 octobre !

Dans le Var, juste aux portes de Draguignan, ce site prestigieux nécessitait de longue date que soit organisée une fréquentation croissante issue de l'agglomération proche et les activités de pleine nature.

Cet APPB a la particularité d'intégrer plusieurs problématiques de conservation sur un même territoire, évitant de cloisonner les enjeux. Ainsi, la reproduction de l'aigle royal, la conservation de deux plantes endémiques (Raiponce de Charmeil *Phyteuma villarsii* et Sabline de Provence *Moehringia intermedia*), d'une importante colonie de chauves-souris et la préservation de la faune protégée des cours d'eau sont intégrées ensemble dans les objectifs de réglementation.

Les interdictions sont localisées, mais cet APPB régleme plus globalement les activités de pleine nature qui doivent se dérouler sur les sentiers et toute manifestation est soumise à autorisation préfectorale. Depuis 2007 une convention tripartite a



Falaise des gorges de Châteaudouble.

été signée entre le CEEP, la commune de Châteaudouble et l'ONF (Office National des Forêts), pour la gestion conservatoire des 457 hectares de la forêt communale de Châteaudouble.

### Camargue, menace sur 2 plantes rares

C'est au cœur de l'ancien marais salant du Caban à Port-Saint-Louis-du-Rhône (Bouches-du-Rhône) que les naturalistes de l'association NACCICA ont découvert deux espèces de plantes aquatiques particulièrement rares à l'échelle mondiale et menacées d'extinction en France selon les critères établis par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). A peine découvertes, elles sont déjà menacées de disparition par les projets de développement du Grand Port Maritime de Marseille.

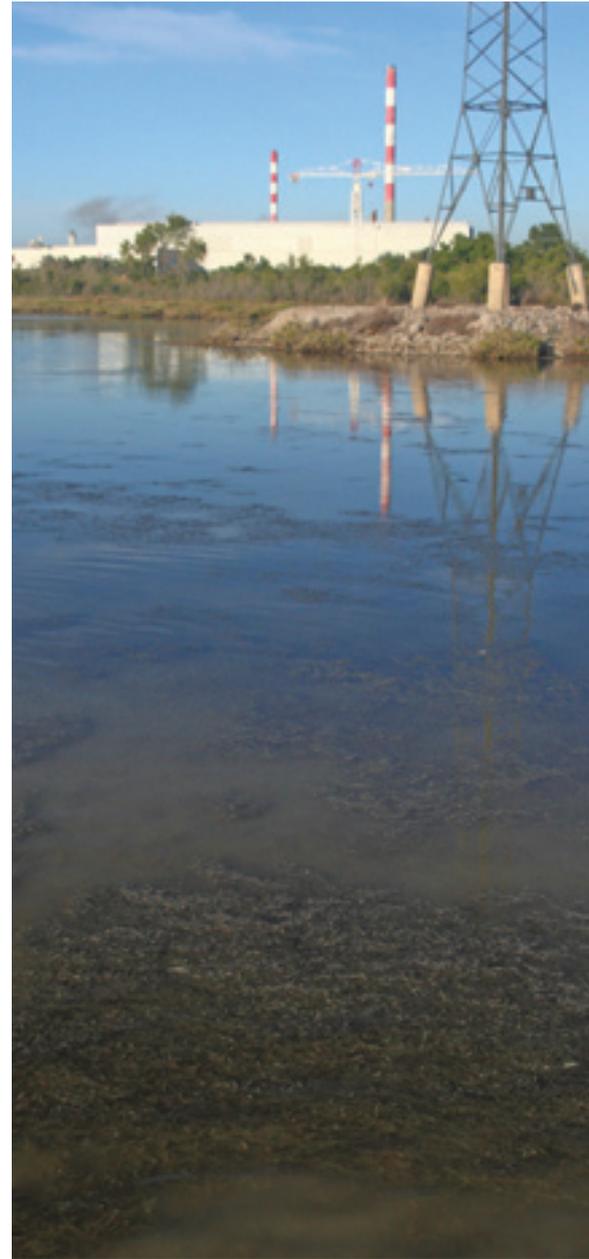
La première est l'Althénie filiforme, une plante protégée. Elle n'existe que sur quelques sites du sud de la France et de l'Italie. La population d'Althénie trouvée sur le marais salant du Caban en 2009 couvre quelques 245 hectares, ce qui en fait le plus grand site français.

La seconde plante, *Tolypella salina*, vit seulement en France et en Espagne. L'unique population découverte en France en 1959 avait été détruite dans les années 1980. Depuis, l'espèce n'a été observée que dans six localités d'Espagne. La lagune du Caban abrite donc la seule population française de cette espèce, et une des rares au monde. Cette redécouverte inattendue nous offre donc une seconde chance pour assurer sa pérennité sur le territoire national. Saurons-nous la saisir ?

Le projet stratégique du Grand Port Maritime de Marseille prévoit la création d'infrastructures logistiques et industrielles sur les 1600 hectares de milieux naturels, dont une partie est pourtant classée au niveau européen (réseau Natura 2000). Les plantes découvertes disparaîtraient alors sous les nouvelles installations portuaires.

### Un aigle de Bonelli abattu

En novembre 2009, un des jeunes bagué cette année a été retrouvé mort sur la commune de Saint-Martin de Crau. Une radiographie de l'individu montre la présence d'une trentaine de plombs ... Le CEEP a donc porté plainte pour destruction d'espèce protégée. Ce triste incident nous rappelle à quel point la survie de la population est fragile et qu'un travail continu de sensibilisation est nécessaire.



Herbiers d'Althénie filiforme menacés par des nouvelles installations portuaires.



Radio du jeune aigle de l'année tué à Saint-Martin de Crau. Les points blancs sont des plombs.

## le coin des naturalistes



### Reproduction des aigles de Bonelli

En 2009, un nouveau couple d'aigles de Bonelli s'est installé dans les Bouches-du-Rhône ce qui porte l'effectif national à 29 couples. En PACA, 13 des 16 couples présents ont pondu et 9 d'entre eux ont mené à bien la reproduction, produisant 15 jeunes à l'envol. Les causes d'échec d'éclosion sont imputables à la destruction des œufs par la femelle d'un couple, sans doute trop peu expérimentée et à des absences d'éclosion sans explication. Sur un site, notons la disparition subite de 2 aiglons semblant pourtant en bonne santé, où un dérangement humain suivi d'une prédation par un grand-duc sont supposés. Au total, 28 jeunes ont pris leur envol en France cette année, ce qui est un peu moins que l'an dernier (30 poussins à l'envol). 25 d'entre eux ont été bagués. Un des poussins bagué dans les Bouches-du-Rhône présentait des traces de trichomonose (maladie mortelle pour les poussins), il a été traité lors du baguage et s'est envolé ensuite sans problème.

### Aigles radio-suivis

Comme en 2008, le taux de recrutement (remplacement d'individu au sein d'un couple) est fort, au total de 9 (dont 7 en PACA) en comptant cependant le nouveau couple. Cet effectif est particulièrement important pour une espèce normalement longévive et montre bien qu'il y a encore beaucoup de facteurs limitant la survie des adultes. Pour comprendre les causes de disparition des oiseaux, une étude sur la délimitation et l'utilisation des territoires est en cours. Ainsi dans le cadre du Plan National d'Actions, l'équipement de 3 oiseaux avec des



Installation de balises sur 3 aigles adultes sur des sites à disparitions répétées.

balises Argos et balises GPS, de moins de 40g chacune, a été effectué sur des sites où le recrutement ces dernières années est particulièrement important. Cette manipulation a été un moment fort de l'année 2009, grâce notamment

à l'intervention de Victor Garcia Matarranz mis à disposition par le Ministère de l'Environnement espagnol pour réaliser cette opération délicate ainsi qu'à toute l'équipe des bénévoles et salariés qui se sont investis.

	couples installés	couples ayant pondu	couples avec éclosion	couple avec poussins envolés	jeunes à l'envol
Bouches-du Rhône	14	12	10	9	15
Var	1	1	0	0	0
Vaucluse	1	0	0	0	0
Ardèche et Languedoc-Roussillon	13	11	9	9	13
Total 2009	29	24	19	18	28

Succès de reproduction des aigles de Bonelli en France en 2009.

### Balcons du Mercantour

L'affaire des "Balcons du Mercantour" avait suscité de vives réactions et une forte mobilisation en octobre 2008. Outre l'impact sur la nature avec la destruction d'espèces protégées en zone "cœur" du Parc, cette affaire avait abouti à l'éviction du CEEP et de son représentant Vincent Kulesza du conseil d'administration du Parc National du Mercantour (PNM). Au cours de l'été 2009, le CEEP a frappé fort en se constituant partie civile dans le procès des Balcons. A ce jour, 5 fonc-

tionnaires du Conseil Général des Alpes-Maritimes ont été entendus par la gendarmerie. Le procureur de la République de Nice, rendra sa décision au début de l'année 2010. En attendant, le nouveau président du Conseil Général des Alpes-Maritimes, également président du conseil d'administration du PNM, ne semble pas avoir abandonné le projet de créer un sentier de randonnées pédestres au cœur du Parc National du Mercantour mais parle d'une "forme allégée" du projet, méfiance donc !

### Appel à ornithos, STOC - EPS

Avec ce programme de suivi des oiseaux communs, le CEEP vous propose de suivre, 2 fois au printemps, durant plusieurs années et près de chez vous, l'évolution des oiseaux nicheurs. Déjà 114 lieux sont suivis dans la région depuis 2001, où le CEEP est coordinateur de cette opération nationale. Vous souhaitez participer en 2010 ? Joignez Nicolas Vincent-Martin par téléphone au 04 90 47 02 01 ou [nicolas.vincent-martin@ceep.asso.fr](mailto:nicolas.vincent-martin@ceep.asso.fr)

## “La Crau de Mireio”

2009 est l'année des 150 ans de la publication du célèbre poème de Frédéric Mistral. C'est l'occasion pour l'Ecomusée de montrer l'importance qu'a la Crau dans cette œuvre. Elle y occupe une place prépondérante puisque la plupart des chants se situent dans la plaine.

C'est aussi l'occasion d'évoquer la Crau à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, avec des activités qui ne sont plus présentes de nos jours, comme la sériciculture (élevage des vers à soie) ou la viticulture, mais aussi les activités encore pratiquées comme l'élevage de brebis, ou les prairies de foin de Crau. Des objets, des cartes postales, des photos illustrent “La Crau de Mireio”.

L'Ecomusée a aussi sorti de ses archives des cartes anciennes qui n'ont jamais été exposées, réalisées par la Compagnie Agricole de la Crau à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle et au début du 20<sup>ème</sup> siècle.

## Libellules de la Crau

Début mars 2010 à l'Ecomusée de la Crau devrait se tenir une exposition photo sur les libellules du canal de Vergières, canal de Crau où se reproduit l'une des plus grande diversité d'espèces de libellules en France. Pour en savoir plus, contactez l'Ecomusée de la Crau (tél. : 04 90 47 02 01) ou consultez le site internet du CEEP durant le mois de février.

## Photovoltaïque

Prenant connaissance de projets d'usines photovoltaïques massives dans des espaces naturels remarquables de la région, le Conseil d'Administration du CEEP a transmis aux préfets, aux Conseils Généraux et Régional et à la direction régionale de l'environnement, une motion concernant la création de champs de panneaux solaires.

Cette motion alerte sur la disparition de centaines d'hectares d'espaces naturels remarquables causée par l'implantation de centrales solaires industrielles et sur la nécessité d'encourager les projets concernant les toitures de maisons individuelles, les toitures des zones d'activité et industrielles, les décharges fermées, les friches industrielles, ...

Le Conseil d'Administration du CEEP demande aux destinataires qu'une politique claire soit établie pour que l'implantation d'usines photovoltaïques ne soit autorisée qu'exceptionnellement sur les espaces naturels et / ou agricoles, et après une étude d'impact sérieuse mettant en évidence l'absence d'enjeux écologiques sur les zones concernées.

Ont participé à la rédaction : Nacicca, C. Ponchon, N. Vincent-Martin, F. Ménétrier, D. Rombaut, A-L. Faquet, E. Becker

## à lire

### **Chauves-Souris de France**

Cet ouvrage synthétise l'ensemble des connaissances nouvellement acquises sur les chauves-souris en Europe. Les 34 espèces de la zone francophone (dont 4 nouvelles découvertes ces dernières années) y font l'objet de monographies détaillées avec cartes de répartition, sonogrammes, ... Le lecteur y retrouve également des chapitres sur les chauves-souris dans le règne animal, les rapports de l'espèce avec



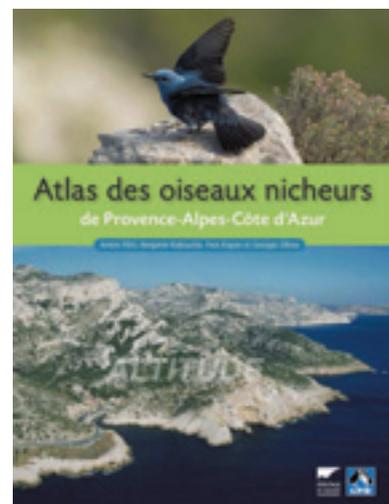
l'homme, son écologie, ...

A glisser dans la poche : un cahier d'identification amovible de 48 pages. Pratique et adapté aux sorties de terrain, il contient les clés détaillées pour identifier chacune des espèces.

**Editions Biotope, collection Parthenope, 45 €, 576 pages couleurs.**

### **Atlas des oiseaux nicheurs PACA**

Cet ouvrage recense plus de 250 espèces d'oiseaux nicheurs réguliers et occasionnels de la région PACA. Chaque espèce est présentée sous la forme d'une monographie très précise faisant état à ce jour de la répartition régionale, de la biologie de la reproduction, du statut de conservation, de



l'historique et des tendances démographiques de l'oiseau. C'est, en tout, plus de 500 photographies et 500 cartes et graphiques qui figurent dans cet atlas exhaustif.

Administrateurs, adhérents et salariés du CEEP ont bien entendu contribué par leurs observations et par la rédaction de nombreuses monographies à cet ouvrage tant attendu.

**Editions Delachaux et Niestlé, 45 €, 560 pages couleurs.**



Le bon exemple ! Panneaux photovoltaïques intégrés à un hangar agricole, plaine de la Crau

## Sainte-Baume, le Plan des Vaches

menace sur un espace naturel remarquable

**L**e Plan des Vaches est situé au bout de la chaîne de la Sainte-Baume, côté Marseille, au-dessus du Col de l'Espigoulier. La mairie du Plan d'Aups veut y implanter une installation industrielle de cellules photovoltaïques.

Il s'agit d'un site exceptionnel et l'idée de passer 23 hectares au bulldozer, avec le saccage des environs pour créer des pistes d'accès est vraiment insupportable.

On peut craindre aussi l'apparition de nouveaux pylônes électriques pour acheminer l'électricité, sources d'électrocution pour les rapaces et de dégradation des paysages mythiques de la Sainte-Baume.

Vingt-trois hectares, de panneaux solaires, c'est énorme ... Le site est prestigieux. Il a d'ailleurs été "inscrit" à l'inventaire des sites naturels remarquables par nos aînés depuis 1945. Dans l'étude réalisée en 1984 pour la Direction Départementale de l'Agriculture du Var, les scientifiques messieurs Lavagne, Bigot, Moutte, Guidicelli, ... écrivaient : "tout le plateau nommé Le Plan des Vaches : zone de protection absolue". En l'an 2000, dans l'étude faune réalisée par le CEEP pour le site Natura 2000 de la Sainte-Baume, une demande argumentée avait été faite pour inclure ce site dans le périmètre de protection.

Ici, le paysage est magnifique : prolongation des fameuses crêtes de la Sainte-Baume, c'est un haut plateau de pelouses à stipes et genêts de Lobel. On trouve là de nombreuses plantes rares, certaines protégées : éphédres à châtons opposés, gagées de Bohème, gagées des prés, renoncules à feuilles de graminées, scorsonaire d'Autriche, ... Les aigles de Bonelli viennent y

chasser, plusieurs oiseaux d'intérêt patrimonial y nichent : le pipit rousseline, la fauvette orphée, l'alouette lulu, le bruant fou., ... Il y a aussi des pélodytes ponctués, des papillons rares comme le damier de la Succise, le moiré provençal, ... En fait, aucun inventaire faune - flore exhaustif n'a été réalisé ou publié sur ce site et il y a sûrement beaucoup d'autres espèces patrimoniales qui seront détruites par cette installation industrielle en pleine nature.

L'énergie renouvelable, les parcs photovoltaïques, chacun y est favorable, mais pas n'importe où, et surtout pas au préjudice des espaces naturels remarquables. On peut installer ces équipements dans les friches industrielles, les zones d'activités qui surgissent partout, le long des routes et autoroutes, sur le toit des grandes surfaces, sur leurs parkings au-dessus des voitures et le long de leurs voies de communication, ... La règle d'or est aussi de produire l'électricité à proximité des lieux de consommation.

Le milieu naturel est déjà très durement éprouvé à la Sainte-Baume : partout de nouveaux lotissements, des villas dans les forêts et les champs, l'énorme carrière, voulue par la mairie de Signes, commence à dévaster le milieu du flanc sud de la Sainte-Baume. Bientôt le massif subira les séquelles très lourdes de la construction de la ligne ferroviaire du TGV vers Nice, ...

On voit donc que ce projet de parc photovoltaïque sur le Plan des Vaches est bien éloigné d'une démarche de développement durable au regard de son impact négatif sur l'environnement.

Au fait, n'est-ce pas sur ce massif provençal que nos élus viennent de décider de créer le Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume ? Plusieurs milliers de particuliers, scientifiques, associations, ont signé la pétition pour épargner ce site.

Alors, on espère que la Mairie du Plan d'Aups retrouvera le chemin du respect de la nature.

**Jean-Claude Tempier**

Pour en savoir plus, connectez-vous sur votre moteur de recherche :  
"plan des vaches".

Du photovoltaïque industriel ici ; projet de la mairie du Plan d'Aups.

# Glaréole à collier

## des pistes pour sa conservation

**N**icheuse en Camargue dans les terrains agricoles ou les marais de chasse, la glaréole à collier a un faible succès de reproduction. Sensibilisations et conventions ne sont pas toujours gages de réussite.

En 2009 l'effectif de glaréole à collier en Camargue est retombé dans la fourchette du début des années 2000, malgré une très forte augmentation en 2008. Ceci montre encore une fois que la population de Camargue est connectée à d'autres populations de la péninsule Ibérique et peut-être d'Italie. L'explication de la forte variabilité des effectifs ces deux dernières années est probablement à mettre sur le compte des conditions météorologiques des mois précédents l'arrivée des glaréoles. En effet, les deux hivers ont été très contrastés. L'hiver 2007/2008 et le printemps 2008 ont été particulièrement secs dans le sud de la France mais aussi en Espagne. Les marais ibériques étaient sans doute très secs au printemps 2008, poussant les glaréoles à chercher plus au nord des milieux favorables. Cette année-là nous avons enregistré un record historique du nombre de couples présents en France (plus de 120 couples sur un seul site). De même, les effectifs enregistrés en 2008 dans le delta de l'Ebre n'avaient pas été aussi importants depuis les années 1970. A l'inverse, l'hiver 2008/2009 et le printemps 2009 ont été exceptionnellement pluvieux en France comme en Espagne. Les marais espagnols ont alors certainement retenu beaucoup d'oiseaux, ce qui limita d'autant le nombre de couples présents en France. Cette hypothèse paraît tout à fait plausible et a déjà été démontrée sur des limicoles coloniaux comme l'échasse blanche.

Concernant la reproduction, 7 colonies en Camargue et 1 dans l'Hérault ont été recensées pour un total de 45 couples qui ont produit environ 36 jeunes. Nous observons cette année un éclatement des sites de reproduction avec cinq secteurs accueillant des colonies, dont trois nouvelles zones (dont l'Hérault) et l'élargissement de l'aire de répartition pour le secteur des marais de Saliers. Dans ce contexte, il est probable que des colonies n'aient pas été détectées pendant les prospections, mais il s'agit probablement de petits effectifs. Cet éclatement est difficile à expliquer mais pourrait être lié aux mauvais succès de reproduction constatés depuis plusieurs années sur les zones classiquement colonisées et à un manque de sites de reproduction sur ces zones.

Le taux de succès de reproduction reste dans les valeurs habituelles observées en Camargue avec tout de même une bonne productivité pour une colonie près du Sambuc et celle de l'Hérault, toutes deux étant des nouveaux sites de reproduction. Pour les autres sites, les causes d'échecs restent les mêmes avec le travail du sol d'une colonie et aussi probablement de la prédation et des inondations naturelles.



Un couple de glaréoles en relève de couvaison.

La sensibilisation des propriétaires et agriculteurs montre ses limites avec la destruction d'une colonie par un agriculteur alors que celui-ci avait signé une convention l'an dernier pour la préservation d'une colonie. L'agriculteur malgré la présence d'une nouvelle colonie ne souhaite pas renoncer à ses activités, et, probablement que les compensations financières mises à sa disposition sont loin de combler les pertes dans le cas d'un gel de ses terres. Ce constat relance les réflexions sur les actions à mener et comment aborder la conservation de l'espèce auprès des usagers. Pour que le CEEP et ses partenaires puissent renforcer le statut de l'espèce en France, il devient nécessaire d'impliquer beaucoup plus les usagers. Une structuration de type plan national d'action aurait sans doute plus de poids en impliquant les responsables des structures coordinatrices des différentes activités socio-économiques concernées. Cependant, il est nécessaire de réfléchir en profondeur aux objectifs et aux moyens d'y parvenir, ainsi qu'aux études à mener pour améliorer nos connaissances sur la biologie de l'espèce et sur les aspects socio-économiques.

## Pollution aux hydrocarbures

dans la réserve naturelle des coussouls de Crau

Dans le précédent numéro de Garrigues, nous faisons un point sur les conséquences écologiques de la pollution aux hydrocarbures qui a touché la réserve naturelle des Coussouls de Crau que le CEEP gère avec la Chambre d'Agriculture. Le 7 août 2009, suite à la rupture d'une canalisation souterraine appartenant à la Société du Pipeline Sud-Européen (SPSE), près de 7000 m<sup>3</sup> de pétrole brut s'étaient répandus sur plus de cinq hectares de coussoul. Au jour où nous écrivons ces lignes, quatre mois se sont passés depuis la fuite du pipeline, et il nous paraît opportun de faire un nouveau point sur les suites de cet accident.

### Avancement du chantier de dépollution

Le retrait des terres de surface souillées, soit 46 000 tonnes, aura nécessité 2000 rotations de camions au cœur de la réserve pendant un mois. Ce chantier aura occasionné des dégâts considérables sur des surfaces de coussoul non

touchées initialement par l'accident, les recommandations des co-gestionnaires ayant été peu ou mal suivies par les entreprises. Bien entendu, la noria de camions, d'engins, et la présence humaine permanente sur le chantier, ont été une source constante de perturbations pour la faune depuis le début de la pollution.

D'autres travaux ont eu lieu en dehors de la zone polluée : SPSE a procédé à un renforcement ou à un remplacement de nombreux tubes dans la perspective d'une rapide remise en service de la canalisation. Quatorze chantiers ont ainsi été ouverts dans les coussouls, dont certains en réserve naturelle.

### Etat de la pollution

Le poudingue (le soubassement rocheux de la Crau, concrétion calcaire de galets), laissé à nu sur 5 hectares, se révèle très irrégulier ; contrairement aux premières hypothèses, il n'aura pas empêché le pétrole de pénétrer le sous-sol en profondeur et d'atteindre la nappe phréatique qui coule à 9 mètres sous la surface.

Des hydrocarbures sont détectés dans la nappe au voisinage direct de la zone polluée (rayon de 50 mètres), mais la faible vitesse de la nappe à cet endroit (1 m/jour) freine l'extension du panache vers l'aval. Du pétrole surnageant a été repéré en surface de la nappe à proximité du point de rupture. Des puits destinés à "écrémer" ce pétrole doivent être forés début 2010. Une station de récupération de ce pétrole et de dépollution des eaux doit être implantée sur le site : constituée d'un silo de filtration et de plusieurs containers, elle devrait rester en place pendant un à deux ans.

Le retrait des terres de surface aura permis d'évacuer 2 100 tonnes de pétrole. Mais il en resterait presque deux fois plus dans le sous-sol, sous le poudingue. Cette pollution résiduelle reste concentrée près de la surface (80 % du pétrole résiduel à moins de 2,5 mètres de profondeur), mais descend localement jusqu'à la nappe.

Une des craintes initiales des co-gestionnaires de la réserve concernait la pollution diffuse qui aurait pu se répandre à l'extérieur de la zone souillée, aggravant ainsi la contamination de l'écosystème. L'envol de poussières polluées lors du chargement des camions de terre était l'une des sources



Chantier de nettoyage de la fuite de pétrole dans la Réserve Naturelle. En août, la SPSE annonce 1800 m<sup>3</sup> de pétrole déversé, en octobre 4800 m<sup>3</sup>, et en décembre, 7000 m<sup>3</sup> ....

de cette inquiétude. Les analyses menées sur le sol, la végétation et les insectes jusqu'à une distance de 1 km paraissent rassurantes dans ce sens : à 50 mètres de la zone polluée, plus aucune trace d'hydrocarbure n'est détectée.

### Les travaux à venir

D'importants volumes de terres restent à évacuer : la terre souillée de pétrole autour des cinq pipelines du couloir concerné doit impérativement être retirée, car les hydrocarbures risquent d'endommager le revêtement extérieur des tubes. Le décaissement des pipelines, soit 17 000 tonnes de terres polluées à exporter, devrait commencer début 2010 et devrait durer au moins six mois.

En revanche, le devenir des terres polluées du sous-sol sur l'ensemble des 5 hectares n'est pas encore fixé : le rapport coût/bénéfice de leur retrait n'est pas encore tranché, l'opération étant dite peu efficace pour limiter la pollution de la nappe. Un décaissement sur 2 mètres pour évacuer les terres les plus souillées nécessiterait de l'ordre de 10 000 rotations de camions.

Le remblaiement des surfaces excavées commence à être envisagé, mais ne devrait de toute façon pas avoir lieu avant plusieurs mois, le temps que les autres opérations soient achevées.

### Une difficile protection de la nature

Le CEEP et la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône, co-gestionnaires de la réserve naturelle, sont restés

très mobilisés tout au long de la crise. Le suivi du chantier de dépollution aura nécessité une attention constante pour tenter de limiter les dégâts supplémentaires sur la réserve naturelle, bien souvent en pure perte. L'action des gardes de la réserve aura également été compliquée par la mise "sous séquestre" du site dans le cadre de l'enquête judiciaire.

La gouvernance des opérations est restée floue sur de nombreux aspects. Malgré les demandes répétées de plusieurs acteurs, aucune structure n'a été désignée pour contrôler le respect global des protocoles, imposer leur application ou verbaliser les manquements le cas échéant. Ce problème de gouvernance pourrait se poser à tout espace naturel sensible confronté à une situation semblable. Une réflexion est probablement à mener au niveau de l'Etat.

Le ministère en charge de la protection de la nature a délégué une mission sur cette affaire au Conseil National de Protection de la Nature, dont les membres doivent se rendre sur place début 2010.

Le CEEP et la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône se sont portés partie civile, de même que plusieurs collectivités et associations.

Cette affaire est donc bien loin d'être finie : le chantier de dépollution semble parti pour durer plusieurs années, et son règlement judiciaire prendra probablement de nombreuses années. Et bien entendu, le pétrole piégé dans le sous-sol de la Crau sera encore là dans plusieurs décennies, voire plusieurs siècles ...

**Axel Wolff**



Lézard ocellé à quelques mètres d'une des nombreuses excavations de vérification du pipe-line faisant suite à la fuite de pétrole.

# FEDER “des hommes et des tortues”

où en sommes nous à l’approche de la fin du programme ?

**L**e programme européen FEDER\* “Des hommes et des tortues” a été mis en place de 2008 à 2009 sur une aire de répartition allant de la Plaine au Massif des Maures, soit 41 communes. Il permet de mettre en pratique une partie du Plan National d’Action de la tortue d’Hermann.

Le FEDER s’articule autour de deux grands axes : l’amélioration des connaissances sur l’espèce ainsi que la sensibilisation et l’implication citoyenne. Au-delà de la conservation de la tortue, ce programme va permettre l’élaboration de méthodologies utilisables par les politiques publiques et reproductibles pour d’autres espèces.

La protection d’une espèce passe d’abord par la connaissance de cette dernière. Or, beaucoup de lacunes persistaient autour de la tortue. Les compétences combinées de la SOPTOM\*-Village des tortues (Barbara Livoreil et son équipe) et de Herpétologia-EPHE\* (Marc Cheylan et son équipe), partenaires du CEEP sur le FEDER, ont permis d’avancer notamment sur la génétique de l’espèce, l’utilisation de son environnement et le rôle de la fragmentation.

Ces informations permettent une meilleure compréhension de la tortue d’Hermann et de l’utilisation de son milieu. Couplées avec des données de répartition de l’espèce, elles permettent de créer des cartes stratégiques d’aide à la décision. Ces cartes sont un support essentiel pour intégrer la conservation des tortues et de leurs habitats dans les projets d’aménagement du territoire, les plans d’urbanisme, la gestion forestière, la protection contre les incendies, ... Cependant, les données étaient auparavant collectées à la fois par des spécialistes de la tortue d’Hermann et par des amateurs. Ces données ont donc dû être mutualisées avant d’être valorisées.

Les services de l’Etat étaient demandeurs de ce type de cartes pour appuyer certaines décisions en faveur de la protection de l’habitat à tortue d’Hermann.



Tortue d’Hermann, menacée par la perte de son habitat, les incendies, les pratiques de gestion motorisées et la collecte.

Au-delà de l'amélioration des connaissances, mutualiser les efforts pour avoir plus de poids est un autre point important pour la conservation d'une espèce. Or, jusqu'à présent, les actions se faisaient de manière plutôt ponctuelle et individuelle par des particuliers, des propriétaires, des terrariophiles et naturalistes amateurs. De plus, malgré un arsenal de mesures de protection et de textes de loi, la biodiversité est souvent reléguée au rang d'option au sein des politiques publiques. Le programme FEDER a donc permis de travailler sur une meilleure intégration de la conservation des tortues et de son habitat dans les documents de planification et d'identifier les activités impactant l'espèce.

**Les sentinelles de la nature** : véritable protecteur de la tortue, la sentinelle est sur tous les fronts. Elle va aussi bien aider à améliorer nos connaissances sur la répartition de l'espèce, en effectuant des observations ponctuelles, des prospections sur des sites prédéfinis et en suivant un protocole précis, que protéger les habitats en réalisant des veilles environnementales. Le but est de couvrir au maximum les zones à densités intéressantes.

**Les propriétaires** : une majorité de propriétaires contactés sont des viticulteurs. Nous avons été étonnés par le nombre de personnes nous accueillant sur leurs terrains et prêt à écouter voire suivre nos conseils. Mises bout à bout et gérées de manière adéquate, toutes ces propriétés peuvent se révéler des vraies zones de refuge pour l'espèce.

**Le trafic de tortues** : les lâchers intempestifs de tortues dans la nature et leur prélèvement sont de vrais fléaux. La SOP-TOM a donc engagé une action de sensibilisation des détenteurs de tortues, en partenariat avec les associations d'éleveurs, afin que ces derniers se mettent en règle au regard de la loi.

**Les bénévoles du relais-ambulance** : une vingtaine de personnes se sont portées volontaires sur la majorité des communes abritant des tortues pour transporter des individus blessés vers le centre de soins du Village des tortues dans les plus brefs délais, et ce, en toute légalité grâce à une convention signée entre le bénévole et le Village.

**Les politiques publiques** : 22 communes réparties sur toute l'aire de répartition de la tortue d'Hermann ont été répertoriées et certains maires sensibilisés. De nombreux contacts avec les services de l'Etat, le Conseil Général et le Conseil Régional, ont permis de mettre en évidence les manques de moyens nécessaires à la bonne application du panel d'outils législatifs et administratifs au niveau local.

Les résultats obtenus dans le cadre du FEDER "Des hommes et des tortues" sont vraiment encourageants. Cependant, la route reste longue avant que les pratiques sur le territoire se fassent en harmonie avec cette espèce et avec l'exceptionnelle biodiversité qui l'entoure.

**Virginie Leenknecht et Hélène Camoin**

\*FEDER : Fonds Européen de Développement Régional

\*SOP-TOM : Station d'Observation et de Protection des Tortues et de leurs Milieux

\*EPHE : Ecole Pratique des Hautes Etudes



Des sentinelles de la nature pendant une formation pour la protection de la tortue d'Hermann.

## Camps naturalistes

au Marguareis et au Canyon de la Bendola

**L**e CEEP a initié deux camps naturalistes sur des milieux comptant parmi les plus sauvages des Alpes-Maritimes : le massif du Marguareis et le canyon de la Bendola. Compte tenu du contexte géographique et physique particulièrement difficile de ces espaces, la réussite de ces inventaires naturalistes ne pouvait être assurée qu'en mettant en commun les moyens techniques et humains des différents partenaires et acteurs au niveau local : Parc Naturel National du Mercantour, Muséum d'Histoire Naturelle de Nice (MNHN), CEEP et spéléologues qui ont collaboré sur ces projets.

### **Camp naturaliste au Marguareis**

Le site Natura 2000 inclut l'ensemble du grand plateau karstique du Marguareis, perché à 2200 mètres d'altitude, haut lieu de la spéléologie du département. Cette enclave de la commune de la Brigue dans la commune de Tende est un pâturage communal soumis au régime forestier et géré par l'Office National des Forêts.

Les connaissances de la faune de ce massif étaient limitées du fait d'une accessibilité très difficile et des conditions météorologiques capricieuses qui règnent sur cette zone de haute montagne. Une équipe de 9 naturalistes est donc arrivée le 27 juillet 2009 et a été accueillie au refuge de Castel

Frippi, mis à disposition par le Club de spéléologie Martel. L'ensemble du massif et les vallons ont été parcourus de nuit comme de jour en vue d'inventorier reptiles et amphibiens, insectes et oiseaux. Une équipe permanente de deux lépidoptéristes a travaillé 4 nuits consécutives à collecter, identifier et photographier les papillons de nuit.

La valeur du patrimoine naturel du massif du Marguareis s'est révélée être à la hauteur des attentes des naturalistes. La richesse en papillons est remarquable : des espèces patrimoniales et protégées ont été observées en grand nombre, tel l'apollon, espèce protégée au niveau européen.

Concernant les amphibiens, les efforts de prospection ont



Le Marguareis, grand plateau karstique de haute montagne.



Zygènes au Marguareis.

porté plus particulièrement sur le spélépès de Strinatii, amphibien endémique des Alpes-maritimes et d'importance communautaire. A l'avenir, une collaboration entre spéléologues et scientifiques pourrait jouer un rôle important dans l'amélioration des connaissances de cette espèce à tendance cavernicole.

### Expédition naturaliste au Canyon de la Bendola

Profitant de la dynamique créée entre les partenaires du camp Marguareis, un autre projet a vu le jour : la descente intégrale, à vocation naturaliste, d'un des canyons les plus longs (17 km) et les sauvages d'Europe : le canyon de la Bendola (Saorge, Alpes-Maritimes). Haut lieu d'endémisme et zone de refuge pour de nombreuses espèces, les richesses biologiques de ce canyon sont restées jusqu'alors quasiment inconnues des naturalistes. Les parties les plus encaissées sont en effet uniquement accessibles par une descente technique nécessitant rappel, sauts et nage sur 2 jours. Une équipe de 8 personnes a réalisé cette épreuve "naturaliste & sportive" durant l'été 2009.

Cette expédition a été couronnée d'un vif succès avec notamment la découverte du très rare et recherché Pique-prune (*Osmoderma eremita*), qui a été trouvé mort dans



Naturalistes dans la Bendola, canyon presque inaccessible.



Salamandre tachetée dans le canyon de la Bendola.

l'eau du canyon, et qui vient d'être identifié par notre ami et coléoptériste Michel Cornet (adhérent du CEEP). Cette donnée est essentielle pour la protection du site et devra être prise en compte dans le cadre de l'élaboration du Document d'objectifs du site Natura 2000.

Des espaces naturels remarquables comme le Marguareis et la Bendola mériteraient amplement une protection intégrale. Seule l'amélioration des connaissances de ce patrimoine biologique mal connu permettra de mettre en œuvre les moyens nécessaires à la préservation de ces espaces. Le CEEP poursuivra donc les inventaires dans la Roya en 2010, ce qui nous réservera peut-être encore de belles découvertes.

**Florence Ménétrier**



La Bendola, où a été découvert le rare Pique-prune.

## Nouvelle convention

dans les monts de Vaucluse

**U**ne nouvelle convention vient d'être signée pour un terrain sur les flancs sud-ouest des Monts de Vaucluse, sur la commune de Lagnes. Détail intéressant, c'est le propriétaire lui-même, adhérent du CEEP, qui est venu nous proposer de travailler conjointement à la gestion de son terrain.

D'une superficie de près de 5 hectares, le site de la Crousière fait partie d'une unité à la végétation fortement marquée par un caractère méditerranéen : le chêne kermès est notamment très présent.

Il a probablement été favorisé par l'incendie d'août 1989 qui a brûlé environ 300 hectares. Si les environs ont été concernés par un programme de reboisement, ce n'est pas le cas pour ce terrain, qui ne porte donc pour l'instant que des arbres isolés et peu élevés. Le site est également porteur de témoignages d'activités humaines et pastorales : murets, anciens bâtis en pierre sèche et puits, sont encore visibles.

Une première prospection a été effectuée ce printemps par Gilles Blanc, afin de récolter quelques données sur le patrimoine naturel du site et évaluer ses potentialités.

Le cortège des oiseaux méditerranéens fréquente le secteur. Il est intéressant de noter que pas moins de 4 espèces de fauvettes s'observent sur cette surface modeste : mélanocéphale, passerinette, pitchou et orphée. La présence de la fauvette orphée est remarquable car elle est en déclin au niveau régional et cantonnée à quelques bastions en Vaucluse.

Ces premières prospections sont encourageantes, leur poursuite devrait permettre de vérifier l'existence d'autres espèces potentielles sur ce type de milieux (notamment pour la flore et les reptiles).

Si ce terrain est d'une superficie modeste, la possibilité d'une intervention du CEEP n'en reste pas moins pertinente dans le contexte actuel de gestion des espaces naturels de cette partie des Monts de Vaucluse.

En effet, situé sur la commune de Lagnes, ce site se trouve entre ceux de Valescure, à l'ouest, et la Sénancole, à l'est. De plus, cette propriété privée est une enclave entre des forêts communales gérées par l'Office National des Forêts, aux côtés duquel nous intervenons sur les deux autres sites.

Cette nouvelle convention permet donc d'élargir un peu plus les partenariats et les superficies gérées, pour une meilleure prise en compte globale de la biodiversité de ce secteur.

**Gilles Blanc et  
David Tatin**



La Crousière, colline des Monts du Vaucluse, abrite notamment la fauvette orphée.

# Zones humides

## lancement des inventaires

**L**e premier constat gouvernemental est fait en 1994 avec le rapport du préfet Bernard : plus de 50 % des zones humides ont disparu en France depuis la deuxième guerre mondiale et ces destructions ont été largement encouragées par les législations et aides publiques en vigueur.

En 1995, le conseil des ministres adopte un plan d'action gouvernemental de sauvegarde et de reconquête des zones humides.

En 1996, le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau du bassin-versant Rhône-Méditerranée et Corse s'engage également dans cette démarche visant à enrayer la disparition de ces espaces.

La législation évolue également progressivement (loi sur l'eau 1992, loi de développement des territoires ruraux, 2005) pour prendre en compte ces "infrastructures naturelles" dans les politiques publiques nationales et locales.

L'inventaire des zones humides devient alors rapidement l'un des piliers de la conservation de ces milieux. Il doit permettre, comme le stipule la "charte pour les zones humides en Rhône-Méditerranéen-Corse", de :

- mieux connaître leur localisation et leur rôle ;
- disposer de documents de référence permettant leur prise en compte dans les actions de l'Etat et des collectivités ;
- planifier des programmes d'actions.

La quasi-totalité du bassin-versant Rhône-Méditerranée est maintenant couverte mais notre région est à la traîne, quatre départements ne disposent pas d'inventaire ou alors

d'inventaires partiels : les Alpes de Haute-Provence, les Hautes-Alpes, les Alpes-Maritimes et le Vaucluse.

Fortement impliqué dans la protection et la gestion des zones humides, le CEEP a alors proposé d'être maître d'ouvrage pour la réalisation de cet inventaire pour les Hautes-Alpes et les Alpes de Haute-Provence et a reçu pour cela le soutien de l'Agence de l'Eau, de l'Europe et de l'Etat.

Réalisé en partenariat avec le Conservatoire Botanique

National Alpin, ce travail ambitieux va nous amener pour les deux ou trois prochaines années à parcourir ce territoire afin de cartographier et décrire ces zones humides : habitats, contextes hydrologiques, menaces, ... Voilà qui annonce de belles découvertes.

**Lionel Quelin**



Les travertins de Costeplane.



La Tour des Sagnes, dans les Alpes de Haute-Provence.

# Données naturalistes

bien connaître pour bien protéger

**L**e CEEP, depuis sa création en 1975, collecte des données naturalistes sur toute la région PACA. Ainsi, pendant plus de 30 ans, des bénévoles se sont investis dans la production et la gestion de données naturalistes.

Ces données, provenant également des études, programmes et suivis menés par les salariés, concernent essentiellement des vertébrés (oiseaux, reptiles, amphibiens, mammifères). Elles ont tout d'abord été valorisées par des publications (atlas provisoire des mammifères, liste commentée des oiseaux, Feuilles naturalistes, Faune de Provence, ...), puis, depuis plus de dix ans, quelques bénévoles et administrateurs ont commencé à numériser les données issues de leurs propres observations ainsi que les données transmises par les adhérents naturalistes de l'association. Enfin, en 2003, une convention cadre avec des gestionnaires de bases a été établie pour une durée de cinq ans.

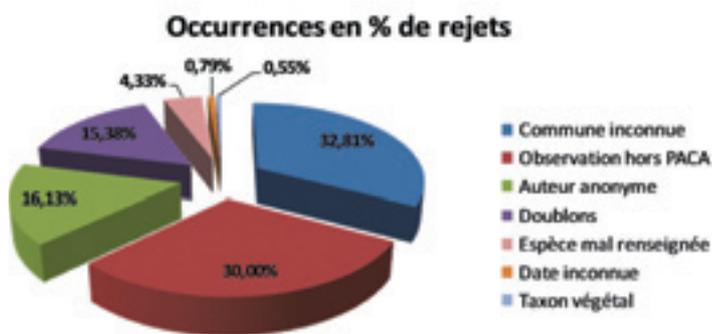
Aujourd'hui, le CEEP, en tant que Conservatoire Régional d'Espaces Naturels, est l'acteur régional de la connaissance faunistique et est présenté comme référent faune en PACA par l'ensemble des institutionnels.

Afin de pleinement remplir sa mission de producteur et gestionnaire de données, il a été décidé de travailler à la mise en place d'une nouvelle organisation concernant la donnée naturaliste, son acquisition et sa gestion.

ayant été contactées par la même personne sur une même commune et un même lieu-dit à la même date, ont été recensés et supprimés.

Après traitements des données, 70% des observations ont été conservées. Les principales causes de rejet de données proviennent d'un manque de précision dans la localisation, de l'absence d'auteur et enfin de l'existence de doublons. Parmi les données non retenues à l'heure actuelle, on note également 45 000 observations qui ne concernent pas la région PACA mais qui seront toutefois traitées prochainement. Enfin, les données floristiques seront également traitées séparément. Une partie des observations rejetées restantes sera traitée au cas pas cas afin de pouvoir récupérer un maximum de données.

Actuellement, 345 000 observations, tous groupes taxonomiques confondus, ont été retenues et traitées pour la région PACA. Près de 96% de ces données concernent les oiseaux et 45% des observations sont situées dans les Bouches-du-Rhône.



Représentation graphique des principales causes de rejets des observations naturalistes dans la base de données.

En 2009, une chargée de mission assistée d'un informaticien, hautement qualifié dans le développement de bases de données, ont donc travaillé à la récupération des données naturalistes collectées et à la mise en place d'un nouvel outil de collecte.

Le travail réalisé au cours de l'année a permis de collecter environ 500 000 données, qui ont également été formatées pour être harmonisées ; puis certaines exigences ont été fixées pour ne conserver que les observations cohérentes : le nom du taxon doit être complet (genre et espèce à minima), l'observateur doit être mentionné ainsi que la date et le lieu d'observation (commune à minima). Enfin les doublons, définis comme étant deux observations d'une même espèce

Envoyez vos observations

**obs.nature@ccep.asso.fr**

**ou Julie Delauge CEEP**

**Bâtiment Le Sud -166 avenue de Hambourg  
13008 Marseille**

Pour que vos observations soient utilisables, il faut au minimum transmettre : genre et espèce, votre nom, la date complète, le lieu (au moins la commune, au mieux le lieu-dit et les coordonnées gps)

Aux travers de leurs observations, les naturalistes du CEEP ont toujours participé activement à la protection des espaces et des espèces. La centralisation des données est un formidable outil pour la connaissance et la valorisation du patrimoine naturel ainsi que pour l'aide à la décision. Après la mise en place de cet outil, l'enjeu primordial est son alimentation. En faisant parvenir vos observations, vous êtes les premiers acteurs de la protection.

Il est donc essentiel de faire appel à votre connaissance et de relancer un réseau d'observateurs au sein de l'association. Vous pouvez d'ores et déjà envoyer vos données ou nous contacter pour de plus amples informations.

En vous donnant également rendez-vous dès 2010 pour une représentation cartographique de vos observations,

**Julie Delauge et Paul Honoré**

# SILENE - module faune

outil collaboratif dédié à la valorisation de la donnée faunistique

L'une des principales compétences développées par le CEEP depuis sa création est la connaissance de la faune régionale. Grâce à celle-ci, le CEEP se positionne d'ores et déjà comme un acteur incontournable, au côté des Conservatoires Botaniques Nationaux, pour la conservation de la biodiversité en PACA.

Ce positionnement s'appuie, depuis l'origine, sur la complémentarité de compétences entre le CEEP pour la faune et les deux Conservatoires Botaniques Nationaux pour la flore.

Le domaine du patrimoine naturel fait intervenir un grand nombre d'acteurs de nature différente - amateurs ou professionnels, bénévoles ou salariés - à des échelons de territoires divers et fait référence à une multitude de données souvent hétérogènes, d'où l'intérêt de créer un outil collaboratif qui répondra aux attentes et objectifs partagés.

C'est avec cette volonté que la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) PACA a délégué au CEEP la coordination régionale "faune" de la démarche SILENE aux côtés du Conservatoire Botanique National Méditerranéen.

SILENE (pour Système d'Information et de Localisation des Espèces Natives et Envahissantes) a été créé par le Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles afin d'ouvrir à tous, via internet, l'accès aux données sur la flore et les habitats naturels des régions Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Il s'agit d'un portail de valorisation de la donnée naturaliste en région PACA mais, au-delà de la donnée naturaliste en elle-même, la démarche globale de SILENE a pour but de rassembler autour d'objectifs et de principes communs les partenaires et utilisateurs de cet outil :

- Œuvrer à la préservation de la biodiversité par la valorisation collective des données sur le patrimoine naturel ;
- Encourager toute action commune visant à améliorer la connaissance partagée et l'implication de tous les publics dans la préservation du patrimoine naturel ;

- Contribuer au "droit à l'information du citoyen" (convention d'Aarhus et Charte de l'Environnement) ;
- Contribuer à l'aide à la décision par une prise en compte du patrimoine naturel ;
- Augmenter la quantité et surtout la qualité des connaissances mises à disposition de tous les publics ;
- Favoriser les échanges de données et la valorisation collective de l'information ;
- Mutualiser les outils de gestion de l'information ;
- Veiller à l'articulation et aux synergies des démarches existantes ou en projet, quelles que soient leurs échelles d'application ;
- Intégrer chaque démarche dans des projets d'échelon local, régional, national, européen et international, notamment celle du Système d'Information sur la Nature et les Paysages.

La participation du CEEP à la mise en œuvre de la démarche SILENE et son positionnement en tant que "coordinateur faune" est un enjeu majeur.

Le CEEP a une mission technique de supervision de l'élaboration et de la mise en ligne de SILENE-Module Faune, d'harmonisation et d'intégration des premières données ..., mais il doit également rechercher d'autres producteurs de données en PACA et promouvoir l'outil auprès d'eux en les invitant à adhérer à la démarche et en facilitant techniquement l'intégration de leurs données à l'outil.

SILENE-Module Faune sera en ligne au cours du premier trimestre 2010, alimenté par les données des Parcs Régionaux et du CEEP, et permettra de visualiser les premières cartes de répartition d'espèces.

Julie Delauge



La page d'accueil de SILENE-Faune



Guépriers d'Europe.

## Assemblée Générale pour l'année 2008

le 31 mai à Roquefort-les-Pins, Alpes-Maritimes

L'Assemblée Générale du CEEP pour l'année 2008 a lieu le dimanche 31 mai 2009 dans la salle Charvet, mise à disposition gracieusement par la mairie de Roquefort-les-Pins. La veille, une sortie nature a été organisée dans les Vallons obscurs de Nice et, en soirée, une projection de Vincent KULESZA fait découvrir les richesses naturelles et les actions du C.E.E.P. dans les Alpes-Maritimes, suivie d'un buffet du terroir. A l'issue de l'Assemblée Générale, un apéritif est offert aux participants, le repas est pris dans un restaurant de Biot, en présence de Pascal TORELLI, adjoint à l'environnement de Biot. L'après-midi, une sortie est organisée aux Aspres à Biot, site géré par le C.E.E.P.



Le Conseil d'Administration et quelques salariés du CEEP.



Le Conseil d'Administration, Henri Spini, trésorier, au micro.

### Assemblée Générale

Participant à cette Assemblée Générale :

- 57 personnes, dont 52 adhérents du C.E.E.P., détenant, en outre, 71 pouvoirs, soit 123 votants.
- 10 administrateurs du C.E.E.P. : Gisèle BAUDOUIN, François BAVOUZET, Francine BEGOU-PIERINI, André CERDAN, Gilles CHEYLAN, Denis HUIN, Vincent KULESZA, Henri SPINI, Claude TARDIEU, Jean-Claude TEMPIER.
- 5 salariés du C.E.E.P. sont présents. 4 sont adhérents en 2008 et participent en tant que tels à l'Assemblée générale : Jean BOUTIN, directeur, Antoine CATARD, responsable de développement départemental, Jean-Christophe HEIDET, responsable administratif et financier, Emmanuelle TORRES, secrétaire, 1 autre salarié, Florence MENETRIER, responsable de développement départemental est non adhérente en 2008.
- M. Jean AYEL, commissaire aux comptes.
- M. de MONTPEZAT, adjoint à l'environnement de Roquefort-les-Pins,
- M. Laurent COLLIN, adjoint à la Mairie de Villeneuve Loubet.

### Rapport moral du Président Vincent KULESZA

Le Président retrace les activités du CEEP en 2008 : acquisition de 5 ha à La Bruyère (84), les nouvelles conventions de gestion : la Bouchonnerie des Mayons (83), abritant des chauves-souris, la mare du Mas de Cocagne en Crau (13), le massif des Mourres à Forcalquier (04), le renouvellement de la convention de gestion avec la Ville de Marseille pour l'archipel du Frioul (13). La plupart de nos salariés (35 en 2008) travaillent pour la gestion des sites, le cœur de notre action. Le C.E.E.P. a accueilli 22 stagiaires.

En partenariat avec d'autres structures, O.N.F., Conservatoires Botaniques, association Proserpine ..., nous menons des actions de gestion comme le creusement d'une mare pour les batraciens, la suppression de

250 ha de pinèdes envahissantes et broussailles gênant les oiseaux steppiques à Canjuers (83), le soutien à des agriculteurs qui favorisent la préservation d'espèces rares, l'éradication d'espèces végétales exotiques ... Nous avons réalisé un sentier d'interprétation de 4,5 km en Crau, des dépliants et documents comme la Lettre des sagnes, les Cahiers du C.E.E.P, ...

Le C.E.E.P. poursuit une action forte pour les espèces rares comme l'Aigle de Bonelli, le Vautour percnoptère, la Glaréole à collier, l'Alouette calandre, les procellariiformes des îles de Méditerranée, le Pélobate cultripède, la Vipère d'Orsini, ... ainsi que pour certaines espèces végétales. La Tortue d'Hermann, avec l'implication essentielle de Marc CHEYLAN et de nos partenaires, A.R.P.E., E.P.H.E., O.N.C.F.S., S.O.P.T.O.M., a fait l'objet d'un travail important pour obtenir deux programmes européens : un F.E.D.E.R. (obtention acquise) et un L.I.F.E Nature pour lequel nous avons bon espoir d'aboutir.

Un programme européen Interreg dénommé SEMCLIMED en partenariat avec le Conservatoire Botanique de Porquerolles, prévoit la conservation et le renforcement de plantes menacées.

Le programme L.I.F.E. oiseaux marins est terminé avec les félicitations des instances européennes.

Le C.E.E.P. pilote le Plan de Restauration Aigle de Bonelli pour P.A.C.A. comme le programme STOC EPS pour le suivi des populations d'oiseaux.

La D.R.E.A.L. a missionné le C.E.E.P. pour organiser et coordonner la mise en ligne des données faune de tous les organismes et associations qualifiées.

Avec le Conservatoire du Littoral nous exportons notre savoir faire à l'étranger : Algérie, Tunisie, Italie pour la gestion des îles. Un programme Petites Îles de Méditerranée est initié avec le Conservatoire du Littoral pour valoriser leur patrimoine naturel. Le C.E.E.P. s'est investi, avec d'autres structures, sur la préservation des espaces naturels de Mercantour, menacés par un projet de création de larges sentiers dit "balcons du Mercantour", projet pour l'instant gelé.

Nous avons le plaisir de souligner l'excellent partenariat avec la DREAL, l'Agence de l'Eau Rhône-Corse-Méditerranée et bien d'autres ...

Le nombre d'adhérents est passé de 572 à 647, nous avons effectué 49 sorties nature en 2008.

Nous souhaitons une excellente retraite à deux de nos salariés : Viviane LEFEVRE et Michèle TARRIN, elles se sont dévouées pour le C.E.E.P.

Le décès de notre administrateur Pierre HORISBERGER nous a bouleversés et nous renouvelons toute notre sympathie à son épouse, présente à notre Assemblée.

L'année 2009 sera riche d'activités, les espaces naturels de notre région sont très convoités. Nous travaillons au renouvellement de notre convention cadre avec la Région. Le soutien de nos adhérents est essentiel à la poursuite de notre action.

**Questions des adhérents :** Pas de questions.



De gauche à droite, Antoine Catard, Florence Ménétrier, Jean-Christophe Heidet et Jean Boutin, salariés du CEEP.



En haut et en bas : sortie de découverte des vallons obscurs.



## Rapport de gestion du trésorier, Henri SPINI

### Le compte de résultat

#### A) Les produits d'exploitation

Les subventions s'élèvent pour l'exercice à 1 614 512 € en augmentation de 30 % par rapport à 2007. Elles proviennent :

- de l'Europe pour 118 376 € ;
- de l'Etat pour 795 894 € (548 101 € en 2007) dont 163 300 € pour la Réserve des Coussouls de Crau, 150 000 € pour la Réserve de l'archipel de Riou, 60 000 € pour le fonctionnement C.E.E.P., et autres subventions pour les actions Aigle de Bonelli, vipère, tortue, aide à l'emploi, ...
- du Conseil Régional pour 247 389 €, dont 70 000 € pour la gestion des sites ;
- des Conseils Généraux des Bouches du Rhône (59 477 €), du Var ( 59 000 €), des Alpes-Maritimes (20 000 €), du Vaucluse (12 000 €), des Alpes-de-Haute-Provence (39 260 €) et des Hautes-Alpes ( 9 562 €).
- des communes de Marseille (155 000 €), Ramatuelle (37 500 €) La Môle, La Palud sur Verdon, Courthezon, Châteaouble, Arles, Saint-Martin de Crau, Valbonne, Cipières, La Trinité, Biot, Mandelieu, Callian.

Enfin, d'autres ressources proviennent pour 22 057 € du Parc Naturel de Camargue, de l'O.N.F., du W.W.F., de G.D.F, d'ESCOTA, ...

Les Autres produits d'exploitation proviennent des exper-

tises pour 46 564 €, des locations de pâturages, manifestations, ventes de marchandises, ...

- Les subventions acquises et non dépensées représentent 834 401 €.

- Les adhésions et dons. Les adhésions, en augmentation, pour 649 adhérents s'élèvent à 13 781 €, tandis que les dons "actions vertes" ont été de 5 090 €. Les dons de fonctionnement ont été de 22 152 €.

#### B) Les charges

Les charges ont légèrement diminué de 2,5 % pour un montant de 1 771 642 €.

Les charges de personnel, s'élèvent à 1 261 114 €, en diminution des 3 %. En 2008, 47 personnes ont travaillé pour le CEEP, soit 34,64 équivalents temps plein. 12 salariés ont un emploi aidé pour 4,6 équivalent temps plein. Les charges de personnel représentent 71,18 % de l'ensemble des charges.

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 465 564 €, en augmentation de 2 %.

#### C) Le résultat

Le résultat de l'exercice est négatif pour un montant de 1 073 €, contre un résultat négatif en 2007 de 53 374 €.

Ce résultat provient pour plus qu'en totalité de la ligne déficitaire de l'action "numérisation documentaire", sur laquelle sont imputées les charges de salaire pour 20 105 € du poste de chargé d'études transversales, poste qui n'a presque pas de financements et dont la suppression a été décidée par le Conseil d'Administration. Une seconde procédure de licenciement est actuellement engagée et soumise à l'autorisation de l'Inspection du travail.

### Compte de résultat

	2008	2007	Variation 08/07
<b>PRODUITS</b>			
Ventes Ecomusée	12 153 €	12 380 €	-2%
Manifestations et produits CEEP	11 348 €	5 037 €	125%
Locations pâturages	77 089 €	38 038 €	103%
Etudes	46 564 €	171 786 €	- 73%
Subventions	1 660 272 €	1 241 912 €	34%
Subventions à l'emploi, Reprises, transferts de charges	59 124 €	60 275 €	-2%
Dons et autres produits	32 295 €	28 430 €	14%
Adhésions	13 781 €	12 585 €	10%
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 912 626 €</b>	<b>1 570 443 €</b>	<b>22%</b>
<b>CHARGES</b>			
Charges de personnel	1 261 114 €	1 296 762 €	-3%
Achats de marchandises	9 856 €	8 673 €	14%
Autres achats	455 708 €	447 866 €	2%
Impôts et taxes (sauf taxes sur les salaires)	3 004 €	2 961 €	1%
Dotation aux amortissements	41 960 €	52 665 €	-20%
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 771 642 €</b>	<b>1 808 927 €</b>	<b>-2%</b>
Report Engagement sur exercice antérieur	656 810 €	789 703 €	-17%
Engagements à réaliser (fonds dédiés)	834 401 €	656 810 €	27%
Produits financiers	1 938 €	7 364 €	-74%
Charges financières	331 €	1 077 €	-69%
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>1 606 €</b>	<b>6 287 €</b>	<b>-74%</b>
Quote part subvention d'investissement	35 661 €	45 536 €	-22%
Produits exceptionnels	642 €	950 €	-32%
Charges exceptionnelles	2 377 €	558 €	326%
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>33 926 €</b>	<b>45 928 €</b>	<b>-26%</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>- 1 073 €</b>	<b>- 53 374 €</b>	<b>-98%</b>

Notes : Les subventions acquises en 2008 sont inscrites en produits. Si l'opération n'est pas terminée en 2008, la part non dépensée est inscrite en Engagement à réaliser (au compte de résultat) et en fonds dédiés (au passif du bilan).

### Bilan

	2008	2007	Variation
<b>Actif</b>			
Immobilisation incorporelles	305 €	2 419 €	-87%
Terrains	1 414 851 €	1 382 516 €	2%
Autres immobilisations	81 666 €	75 411 €	8%
Immobilisations corporelles en cours		6 000 €	
Immobilisations financières	12 209 €	10 859 €	12%
<b>Total Actif Immobilisé</b>	<b>1 509 031 €</b>	<b>1 477 205 €</b>	<b>2%</b>
Stock Ecomusée	8 930 €	8 592 €	4%
Subventions à recevoir	1 357 066 €	1 106 784 €	23%
Disponibilité et VMP	2 762 €	108 204 €	- 97%
Charges constatées d'avance	6 481 €	14 960 €	- 57%
<b>Total actif circulant</b>	<b>1 375 239 €</b>	<b>1 238 540 €</b>	<b>11%</b>
<b>Total Actif</b>	<b>2 884 270 €</b>	<b>2 715 745 €</b>	<b>6%</b>
<b>Passif</b>			
Fonds associatifs	263 277 €	298 652 €	- 12%
Résultat de l'exercice	-1 073 €	- 53 374 €	98%
Subvention d'investissement	1 229 610 €	1 232 585 €	0%
<b>Total Fonds associatifs</b>	<b>1 491 814 €</b>	<b>1 477 863 €</b>	<b>1%</b>
<b>Fonds dédiés</b>	<b>834 401 €</b>	<b>656 810 €</b>	<b>27%</b>
Emprunts	82 549 €	77 154 €	7%
Dettes fournisseurs	63 136 €	79 066 €	- 20%
Dettes fiscales et sociales	312 918 €	333 930 €	- 6%
Autres dettes	22 240 €	15 637 €	42%
Produits constatés d'avance	77 213 €	75 287 €	3%
<b>Total des dettes</b>	<b>558 056 €</b>	<b>581 072 €</b>	<b>- 4%</b>
<b>Total Passif</b>	<b>2 884 270 €</b>	<b>2 715 745 €</b>	<b>6%</b>

## D) Proposition d'affectation du résultat

Le Conseil d'Administration propose que le résultat négatif de 1 073 € soit affecté au fonds associatif.

## Le Bilan

Compte tenu de l'affectation du résultat négatif de l'exercice, le fonds associatif s'élève à 262 205 €.

A) Au passif, les fonds dédiés s'élèvent à 834 401 €, les emprunts bancaires s'élèvent à 3 761 € (10 891 € en 2007). Cependant, la trésorerie du C.E.E.P. s'est tendue en fin d'année avec un découvert de 78 789 €, dû aux retards dans le paiement de nos subventions. Pour diversifier ses partenaires bancaires, le C.E.E.P. a ouvert un second compte-courant auprès du Crédit Coopératif.

B) A l'actif, les immobilisations s'élèvent à 1 509 032 €, les autres créances sont de 1 357 066 €. Il n'y a plus de dépenses engagées sur des actions avant leur financement, ce qui traduit l'effort de rigueur qui a prévalu dans la gestion de nos sites.

## Questions des adhérents :

Un adhérent exprime sa satisfaction et ses félicitations pour le retour à l'équilibre des comptes.

## Rapport du Commissaire aux comptes, M. Jean AYEL

M. AYEL déclare avoir effectué les contrôles conformément à la loi. Il certifie que les comptes sont réguliers et sincères, qu'ils reflètent la situation financière, l'activité et la situation patrimoniale du C.E.E.P. Il n'y a pas d'observations particulières à formuler sur les comptes. Il communique aux adhérents dans son rapport spécial les mouvements financiers du CEEP avec Herpétologia dirigé par Marc CHEYLAN et

Var Nature dirigé par Denis HUIN, administrateurs du C.E.E.P. Il souligne la qualité du rapport de gestion et des comptes présentés.

## Budget prévisionnel de fonctionnement pour l'exercice 2009

Le budget prévisionnel de l'année 2009, au 31 05 2009, s'élève à 2 509 926 €.

## Montant des cotisations pour l'adhésion au C.E.E.P. pour 2009

Il est proposé de ne pas modifier les montants des cotisations pour le prochain exercice : 15 € pour les personnes à faible niveau de revenus, 25 € pour une adhésion individuelle, 30 € pour une famille, 35 € pour une action verte, 50 € pour les personnes morales.

## Votes de l'Assemblée Générale :

123 suffrages sont valablement exprimés.

Première résolution : l'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport moral du Président V. KULESZA, du rapport de gestion du Conseil d'Administration établi par le Trésorier H. SPINI et le rapport du Commissaire aux comptes J. AYEL, approuve :

- à l'unanimité, le rapport moral,

- à l'unanimité, les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 12 2008, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion pour l'exercice clos au 31/12/2008.

## Budget prévisionnel de fonctionnement 2009

### Dépenses

602 Matières premières et fournitures consommables	38 472 €
603 Variations de stocks	1 500 €
604 Prestations de services	255 636 €
605 Achats matériels équipements travaux	14 881 €
606 Achats non stockés de matières et fournitures	34 055 €
607 Achats de marchandises	8 650 €
613 Locations	44 319 € 614
Charges locatives	4 850 €
615 Entretien et réparations	9 650 €
616 Assurances	13 200 €
617 Etudes et recherches	131 605 €
618 Divers (Documentations, frais de colloques...)	2 145 €
622 Honoraires	22 100 €
623 Publications	21 550 €
625 Déplacements, missions, Hébergements	124 519 €
626 (Télé) communications	27 060 €
635 Taxes	1 765 €
<b>Total Charges</b>	<b>755 957 €</b>
<b>Amortissement/Investisssst sur Sub Fct</b>	<b>11 601 €</b>
<b>Total salaires</b>	<b>1 274 504€</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>2 042 062 €</b>
Résultat financier	0 €
A reporter pour 2010	467 863 €
<b>TOTAL Charges</b>	<b>2 509 926 €</b>

### Produits

A Nouveaux 2008	834 40 €
Union Européenne	39 260 €
CNASEA	12 563 €
Etat	665 900 €
Agence de l'Eau 2009	112 001 €
Conseil Régional	193 418 €
Conseil Général 04	14 578 €
Conseil Général 05	24 375 €
Conseil Général 06	0 €
Conseil Général 13	51 527 €
Conseil Général 83	52 180 €
Conseil Général 84	12 000 €
Communes et Communautés de communes	214 300 €
AFD	35 000 €
DDA	0 €
Monuments nationaux	7 200 €
SAEMV	6 500 €
ONF	0 €
ONCFS	5 250 €
Parcs Naturels régionaux et nationaux	7 860 €
Conservatoire du Littoral	6 550 €
Escota	4 900 €
Fondations	58 655 €
Produits CEEP	58 259 €
Sifrac	3 200 €
ICV	32 000 €
EDF GDF	29 150 €
Dons et adhésions	26 900 €
Petzi	2 000 €
<b>TOTAL Produits</b>	<b>2 509 926 €</b>



Sortie-nature aux Aspres, commune de Biot.



En haut et en bas : Sortie-nature dans un vallon obscur.



Deuxième résolution : l'Assemblée Générale constate que les comptes approuvés par le Conseil d'Administration en date du 15 04 2009 font apparaître un déficit de 1 073 €. Elle décide à l'unanimité, sur proposition du Conseil d'Administration, de l'affecter au "fonds associatif".

Troisième résolution : l'Assemblée Générale approuve, à l'unanimité, le budget prévisionnel 2009, ainsi que le montant des cotisations à l'association et le montant des actions vertes qui resteront inchangés pour 2009.

### **Renouvellement du Conseil d'administration du C.E.E.P.**

Depuis la dernière Assemblée Générale, deux administrateurs ne siègent plus au Conseil d'Administration : Marc CHEYLAN qui a démissionné et Pierre HORISBERGER qui est décédé.

Le Conseil d'Administration se renouvelle chaque année par tiers. Les administrateurs sortants sont : François BAVOUZET, Gisèle BEAUDOIN, Danièle N'GUYEN, Henri SPINI, Claude TARDIEU, Jean-Claude TEMPIER. Huit postes sont à pourvoir.

Se représentent au mandat de membre du Conseil d'Administration : tous les administrateurs sortants, à savoir, François BAVOUZET, Gisèle BEAUDOIN, Danièle N'GUYEN, Henri SPINI, Claude TARDIEU, Jean-Claude TEMPIER.

D'autre part, il y a deux nouvelles candidatures : Marie-Pierre CHAUZAT ingénieur à l'A.F.S.S.A., domiciliée dans les Alpes-Maritimes et Robert SURLE, retraité qui a travaillé à la COMEX, domicilié dans les Bouches-du-Rhône.

Quatrième résolution : l'Assemblée Générale constate :

- que les membres sortants du Conseil d'Administration sont François BAVOUZET, Gisèle BEAUDOIN, Danièle N'GUYEN, Henri SPINI, Claude TARDIEU, Jean-Claude TEMPIER

- que tous les administrateurs sortants se représentent.

- que deux nouvelles candidatures se sont exprimées : Marie-Pierre CHAUZAT et Robert SURLE.

L'Assemblée Générale élit, en qualité de membres du Conseil d'Administration, pour 3 ans : François BAVOUZET, Gisèle BEAUDOIN, Marie-Pierre CHAUZAT, Danièle N'GUYEN, Henri SPINI, Robert SURLE, Claude TARDIEU, Jean-Claude TEMPIER.

Le Conseil d'Administration du C.E.E.P. est désormais composé des administrateurs suivants : Gisèle BEAUDOIN, François BAVOUZET, Francine BEGOU PIERRINI, André CERDAN, Marie-Pierre CHAUZAT, Gilles CHEYLAN, Maurice DESAGHER, Guy DURAND, Denis HUIN, Vincent KULESZA, Danièle N'GUYEN, Henri SPINI, Robert SURLE, Claude TARDIEU, Jean-Claude TEMPIER, Patrice VAN OYE.

Cinquième résolution : l'Assemblée Générale donne tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

L'Assemblée Générale proprement dite est clôturée.

## Les partenaires du CEEP

Toutes les actions du CEEP sont rendues possible grâce au soutien du public et grâce à nos différents partenaires avec qui nous œuvrons pour la préservation du patrimoine naturel provençal :

### Les collectivités locales

Conseil Régional PACA  
Agence Régionale Pour l'Environnement,  
Conseils Généraux des Hautes-Alpes, du Var, des Alpes de Haute-Provence, des Bouches-du-Rhône et des Alpes-Maritimes, du Vaucluse, Agence Publique du Massif des Alpilles.

### Les établissements agricoles

Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône, CERPAM, Comité du Foin de Crau, Syndicat des éleveurs de Mérinos.

### Les communes

Forcalquier (04), Thorame-basse (04), Névache (05), Cervières (05), Saint-Laurent-du-Cros (05), Molines-en-Queyras (05), Biot (06), Cipières (06), Valbonne (06), La Trinité (06), Roquefort-les-pins (06), Gordes (84), Saumane-de-Vaucluse (84), Courthézon (84), Marseille (13), Saint-Martin-de-Crau (13), Arles (13), Gémenos (13), Saint-Chamas (13), Châteaudouble (83), Fréjus (83), La Roquebrussanne (83), Les Mayons (83), Ramatuelle (83), Callas (83), Montauroux (83), Le Cannet-des-Maures (83), Besse-sur-Issole (83).

### Union Européenne, Etat, établissements publics

Union Européenne (DG XI), Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, Agence de l'Eau RMC, DIREN-PACA, Direction Régionale à l'Agriculture, DDAF des Alpes-Maritimes, des Hautes-Alpes, des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes de Haute-Provence, Conservatoire du Littoral, Conservatoires Botaniques Nationaux Méditerranéen de Porquerolles et Alpin de Gap-Charance, SAFER, Office National des Forêts, Groupement de Camp de Canjuers - Ministère de la Défense, Parcs Nationaux Régionaux du Luberon, du Verdon, des Alpilles et de Camargue, Parcs Nationaux de Port-Cros, des Ecrins et du Mercantour, CNRS de Chizé, CNRS de Montpellier, Université de Marseille (IMEP), EPHE de Montpellier, EDF-Méditerranée, Réseau Ferré de France.

### Associations- Fondations et autres partenaires

Les Conservatoires d'Espaces Naturels, WWF-France, LPO, Office Pour les Insectes et leur Environnement, Groupe Chiroptères de Provence, CROP, CORA, Fondation Nature & Découvertes, Noé Conservation, Station biologique de la Tour du Valat, Ecomusée de la Sainte-Baume, SMAE Mont Ventoux, Synernat, Proserpine, Société Alpine de Protection de la Nature, CRAVE, Fondation Nicolas Hulot, Grand site Sainte-Victoire, CPIE Pays d'Arles, SPA de Vaucluse, CPIE Vaucluse, le Zoo de Doué, GAL Luberon-Lure

### Les propriétaires privés de sites gérés

Observatoire de la Côte d'Azur, Observatoire de Haute Provence, Domaine des Courmettes, Institut National de la Propriété Industrielle, ESCOTA, Bayer CropSciences, Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur, la Congrégation des Frères Cisterciens, Messieurs et Mesdames Augier, Bourgues, Gobbo, Gros, Gunther, Planchat, Pons, Cicala, Klaus, Polge, Duc, Le Bec-Cicala, Leydier, Prévost-Haberer, Ranque, Gabaron - Martinez, Bertin, A. Chaillan, P. Chaillan, Simian, Reyre, M. Paulve.

**Infos adhésion :** La date de clôture de votre adhésion est inscrite sur l'étiquette de votre adresse sur l'enveloppe de nos envois postaux. Le renouvellement de l'adhésion se fait d'ordinaire en fin d'année.

Pour être inscrit sur la liste d'informations par internet, veuillez envoyer un message à : [emmanuelle.torres@ceep.asso.fr](mailto:emmanuelle.torres@ceep.asso.fr)



chemin de Bouenhoure Haut  
13090 Aix-en-Provence  
Tél : 04 42 20 03 83  
Fax : 04 42 2005 98  
[contact@ceep.asso.fr](mailto:contact@ceep.asso.fr)

# Bulletin d'adhésion et Actions vertes

Je soussigné (e) :

Nom :

Prénom :

demeurant :

Ville :

Code postal :

Tél :

Adhère au CEEP pour l'année en cours et verse :

25 euros à titre individuel

30 euros à titre familial\*

15 euros, étudiant et faible revenu (merci de joindre un justificatif)

50 euros au titre d'association (merci de vous renseigner au tél : 04 42 20 03 83)

35 euros \_\_\_\_\_ pour l'acquisition de \_\_\_\_\_ **ACTION(S) VERTE(S)** affectée(s) à l' (aux) action(s) suivante(s) \_\_\_\_\_ (aigle de Bonelli, Plaine des Maures-tortue d'Hermann, Plaine de la Crau, espèces végétales rares, Réserve de Fondurane).

Je joins mon règlement d'un montant de : \_\_\_\_\_ euros établi à l'ordre du CEEP.

Fait à :

le :

Signature :

Souhaitez vous recevoir :

- un reçu Action verte pour déduction fiscale (à 66%) ? : oui :  non :

- des infos par courriel ? laissez votre adresse mail :

\* : participation aux sorties-nature pour toute la famille

La copie et la diffusion des articles sont vivement recommandées sous réserve de citation des auteurs et de la revue.

En adhérant vous recevez les bulletins de liaison Garrigues, les programmes de sorties-nature, la publication scientifique annuelle Faune de Provence, vous participez gratuitement aux sorties-nature et aux chantiers-verts.

Votre soutien et votre intérêt nous sont indispensables :

# Souscrivez aux Actions Vertes !

## Aigle de Bonelli



L'aigle de Bonelli, rapace méditerranéen, est en danger en France comme en Europe. Électrocuté sur les pylônes électriques, victime de tir, dérangé durant la reproduction par les activités de loisirs, la moitié de la population française a disparu depuis 1960.

16 couples se reproduisent encore dans les falaises des massifs de la Sainte-Baume, de l'Etoile, des Calanques, de la Sainte-Victoire, des Alpilles et du Luberon.

13 couples se reproduisent en Languedoc-Roussillon et en Ardèche.

Le CEEP mène depuis 30 ans un important programme de surveillance des sites de reproduction, de baguage, d'études, de soins, de sensibilisation et de défense des enjeux des derniers territoires de l'aigle de Bonelli.

Il est également coordinateur régional du Plan National de Restauration.



Mais bon nombre des sites de reproduction ne sont pas encore protégés réglementairement, ne sont surveillés que de temps à autre par des bénévoles et les pressions de développement des infrastructures humaines menacent sans cesse les ultimes territoires de l'aigle de Bonelli.

Votre participation au financement de ces actions assure la permanence des actions pour la conservation des derniers aigles des garrigues.



Vos dons seront entièrement consacrés au financement des actions pour l'aigle de Bonelli en Provence.

Bulletin de souscription Action Verte et adhésion sont en page précédente.